

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2019

Réuni le : 19/11/2019

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Jacques , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

"Les naufragés" (sortie)- CORRECTIF

L'animation pédagogique est facultative, elle concerne les élèves de 1ère HPLP(et 2 accompagnateurs).

- elle se déroulera le 6 février 2020,

- la participation financière des familles est de 8,00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Jacques , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Les naufragés" (sortie)

L'animation pédagogique est facultative, elle concerne les élèves de 1ère HPLP(et 2 accompagnateurs).

- elle se déroulera le 6 février 2020,

- la participation financière des familles est de 6,50 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

LES NAUFRAGÉS

BUDGET PRÉVISIONNEL " LES NAUFRAGÉS " du jeudi 6 FÉVRIER 2020 à 21H exprimé en euros

22 élèves et 2 accompagnateurs

GRPE 1ERE HPLP

Dépenses		Recettes	
Tarif spectacle élève (6,50 euros)	143,00	Familles	143,00
		DGFL	13,00
Tarif accompagnateur (6,50 euros)	13,00		
TOTAL	156,00	TOTAL	156,00

6,50 coût par élève

mise à jour du 19/09/2019

LES NAUFRAGÉS

annule et remplace la délibération n°5/2019-2020 du 03/10/19

BUDGET PRÉVISIONNEL " LES NAUFRAGÉS " du jeudi 6 FÉVRIER 2020 à 21H exprimé en euros

22 élèves et 2 accompagnateurs

GRPE 1ERE HPLP

Dépenses		Recettes	
Tarif spectacle élève (8,00 euros)	176,00	Familles	176,00
		DGFL	16,00
Tarif accompagnateur (8,00 euros)	16,00		
TOTAL	192,00	TOTAL	192,00

8,00 coût par élève

mise à jour du 18/10/2019